

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT COUESNON MARCHES DE BRETAGNE

CR DU 09/07/2019 – Mairie de Val Couesnon – Antrain -

Présents :

M. David RETORE - élu communautaire et référent au CD
BLAISE Françoise, BELLOIR Daniel, CHAMPAGNAC, Joël, CLOSSAIS Mélanie, DERRIEN Vincent, DRONIOU Gilles, JOUVENCE Mathieu, LHONORE Michel, LOUAPRE Louis, PETAULT Yannick, POMMEREUL Jean François, RIMASSON Maurice, SCHULZE THEBAULT Emmanuelle.

Absents : GROSSET MéliSSa, LOHIER Raymonde, RICHER Claude, SALMON François, TAS Nathalie.

Excusés : BLANC Patrice, BOULAY-BECK Dominique, RENAULT Jean Yves.

Secrétaire de séance (en l'absence de Mathilde Peter) : Daniel BELLOIR

Ordre du jour :

- Elections des nouveaux coprésidents et modification du fonctionnement du CD pour 2019-2020 (date, modalités de réunion ...)
- Préparation de la rencontre des associations pour l'automne 2019
- Point sur la réunion des coprésidents et de Couesnon Marches de Bretagne (08/07/2019)
- Points sur les projets en cours à Couesnon Marches de Bretagne et la participation du CD à :
 - o la semaine de l'Energie (PCAET)
 - o au comité de pilotage du Contrat de ruralité
 - o au diagnostic du projet social du centre social d'Antrain
 - o C/R du CUP
- Questions diverses.

1. Organisation du C D

a. Election des coprésidents :

Mme BLAISE rappelle l'organisation du conseil de développement :

Gouverné par une coprésidence de 3 personnes, le conseil de développement s'organise en trois groupes thématiques de travail :

- Groupe « Economie, Emploi, ESS et Tourisme » (7 personnes au départ : **Yannick PETAULT Président**, Patrice Blanc, Joël Champagnac, Raymonde Lohier, Pascal Hubert, Dominique Boulay-Beck Daniel Belloir – M. Hubert a quitté le CD – M. Renault Jean Yves a intégré le groupe)
- Groupe « Écologie, Environnement et Aménagement du Territoire » (6 personnes au départ **Daniel BELLOIR Président**, Costard Christophe, Gaillard Gilbert, Lhonoré Michel, Pommereul Jean François, Rimasson Maurice Victor, – Messieurs Costard et Gaillard ont quitté le CD),
- Groupe « Culture, Enfance, Jeunesse et Citoyenneté » (7 personnes au départ : **Françoise BLAISE – Présidente**, Boulay Beck Dominique, Clossais Mélanie, Louapre Louis, Tas Nathalie, Belloir Daniel, Ferté Frédéric – M. Ferté a quitté le CD – Mme Schulze Thébault Emmanuelle a intégré le groupe)

Le renouvellement des coprésidents est prévu par la charte qui nous lie avec CMB, tous les ans après l'assemblée plénière.

Aucun candidat ne se présente – Yannick PETAULT confirme son retrait des fonctions de coprésident, ayant pris de nouvelles responsabilités sur sa commune – Françoise BLAISE et Daniel BELLOIR acceptent de continuer leur fonction.

Compte tenu qu'aucun membre ne souhaite prendre la troisième coprésidence, le Conseil de développement décide de laisser vacante cette fonction.

La proposition de Daniel BELLOIR tendant à prendre en charge le groupe « Economie, Emploi, ESS et Tourisme » dans le but de réaliser « le guichet unique » est acceptée.

Mme GROSSET Méliッサ, M. DERRIEN Vincent, M. SALMON François intégreraient le groupe « Écologie, Environnement et Aménagement du Territoire »

MM. DERRIEN Vincent et DRONIOU Gilles – celui « Culture, Enfance, Jeunesse et Citoyenneté »

b. Réunions (dates et lieux) :

M. RETORE nous confirme qu'actuellement le Conseil Communautaire se réunit le troisième jeudi de chaque mois, et que l'ordre du jour est arrêté après la réunion du bureau qui a lieu 15 jours avant.

Compte tenu de cette information et des disponibilités de chacun, le CD se réunira le 3eme mardi de chaque mois (***prochaine réunion le 17/09/2019***) à 18h30 soit à Antrain à la mairie de Val Couesnon soit à St Etienne en Coglès (Grange ou siège de CMB).

La question se pose sur l'ouverture de nos réunions au public – (réflexion à faire).

2. Préparation de la rencontre des associations pour l'automne 2019

333 associations ont été recensées sur le territoire, via les différentes mairies. Elles ont été interrogées entre février et mars 2019.

Durée de l'enquête : Du 04 avril au 04 mai, avec une tolérance de réponse jusqu'au 31 mai.

Supports utilisés : Papier avec envoi courrier, numérique via la plateforme survio ou envoi par pdf.
Retour de réponses : 42 papier ; 6 pdf ; 35 survio ; soit au total 83 en provenance principalement de Maen Roch (30), Val Couesnon (17), St Marc le Blanc (10) et Les Portes du Coglais (9).

Une première synthèse des résultats est en cours de rédaction et va se poursuivre dans les semaines à venir.

Pour information, les catégories d'activités principales des associations ayant répondu sont les suivantes :

Sport / Loisirs sportifs	31	38%
Culture / Patrimoine	25	30%
Enseignement / Vie étudiante	5	6%
Santé / handicap /bien-être	4	5%
Seniors	4	5%
Solidarité / humanitaire	4	5%
Nature / Environnement	3	4%
Animation commerciale, jeux...	2	2%
Autre	1	1%
Comité des fêtes/Loisirs	1	1%
Economie / Emploi	1	1%
Tourisme	1	1%

avec des besoins les plus fréquemment cités		
Subvention de fonctionnement	64	78%
Aide à la diffusion des activités	55	67%
Relations avec les collectivités	40	49%
Confort et équipement des locaux	34	41%
Relations inter associatives	33	40%
Aide au développement de projet	33	40%

Il est proposé de faire appel au cabinet Déclic (qui a travaillé avec CMB sur le projet de territoire) pour aider à la mise en forme des résultats et à l'organisation des assises (*type d'animation pour déclencher la parole, formation de membres du CD pour animer les tables rondes, etc.*).

Un rendez-vous sera pris très prochainement avec cette Agence pour chiffrer et définir un éventuel accompagnement du Conseil de Développement dans sa démarche : 1 ou 2 journées de travail (sur le questionnaire et temps d'animation). Un crédit est ouvert au budget à cet effet.

La question est également posée sur le lieu et la date de la rencontre avec les associations pour une restitution de l'enquête et des échanges qui suivront.

Le Conseil semble unanime à organiser ces « assises » à TREMBLAY, dans le courant du mois d'octobre.

Un sondage auprès des associations pourrait être effectué par internet, fin août, pour connaître le jour et l'heure les plus appropriées

Les élus de CMB et les techniciens devront être conviés à participer à cette rencontre

3. Point sur la réunion des coprésidents et de Couesnon Marches de Bretagne (08/07/2019)

Mme BLAISE et M. BELLOIR donnent un compte rendu de leur dernière réunion avec le Président de CMB, la directrice générale des services, et Mme PETER.

L'administration reconnaît un manquement dans le respect de la charte et en particulier pour la distribution des comptes rendus des commissions communautaires et, en accord avec le président, s'engage à faire parvenir l'ordre du jour du conseil communautaire aux coprésidents.

Concernant la compétence sports : la réponse des représentants de CMB peut se résumer ainsi :

- Politique difficile : l'harmonisation entre les deux territoires prend du temps.
- Délibération faite fin mai sur la nouvelle politique concernant la compétence sport :
L'EPCI s'engage sur la compétence au niveau sportif en lien avec les grands projets nationaux (ex apprentissage de la nage) et sur le sport hors temps scolaire. La compétence sport dans les écoles élémentaires et maternelles est du ressort des communes.
Une période de transition est prévue entre juin 2019 et juin 2020 pour installer les nouvelles politiques.
- Plusieurs solutions possibles sont en cours de réflexion, exemple :
 - Un Office des Sports pour l'animation générale.
 - La création de groupement d'employeur entre les communes pour les animateurs sportifs (pour la compétence aux écoles).

M. RETORE complète, étant membre de la commission communautaire chargée de cette compétence, que deux scénarios avaient été présentés par la Commission, et que cette dernière soutenait l'idée d'avoir les animateurs sportifs pris en charge par CMB. Malheureusement le conseil communautaire après vote (à une très courte majorité) a retenu le deuxième, renvoyant la compétence « animation » aux communes.

M. RETORE continue en précisant que :

- La gestion de quelques salles reste du domaine de CMB (Bazouges, Dojo Brionnière Maen Roch, Antrain et Tremblay).
- Qu'une aide sera versée aux associations ayant un animateur rémunéré si l'activité est unique sur le territoire (exemple : Basket à Maen Roch).
- Que l'activité Multi-sports reste de la compétence de CMB.
- Que l'action scolaire ne sera pas prise en charge par CMB.
- Que les activités organisées avant cette décision seront maintenues jusqu'au 31/12/19.

M. LOUAPRE, président de l'office des sports du Coglais, membre à ce titre du CD, précise que les animateurs départementaux seront toujours mis à disposition des associations sportives par l'Office des sports, qu'un projet d'office des sports sur tout le territoire est à l'étude.

Les membres du conseil de développement demandent de respecter « l'Equité territoriale »

Autres points soulevés par les coprésidents :

Les membres du CD trouvent que les travaux fournis sur le PCAET et le Projet de Territoire sont très peu utilisés lors des autres phases de travail des deux projets. Ils ont l'impression qu'ils ne sont pas pris en compte.

Sur le PCAET : Le CD a participé aux ateliers PCAET et attend la suite. Il trouve dommage de ne pas avoir eu une réponse officielle quant à ses contributions sur le diagnostic, alors qu'il a eu une réponse de Couesnon MB sur le Projet de Territoire.

Dossier Ecobatys

Au niveau des projets possibles pour une future consultation du CD, il est évoqué le cas d'Ecobatys suite au passage en CUP du financement de la structure.

F. BLAISE a assisté aux réunions d'information sur Ecobatys et échangé avec M-P Rouger sur la question.

Actuellement Ecobatys a besoin de se développer. Les coprésidents remarquent un changement avec un programme de formation plus poussé, mais insuffisant pour compenser le départ de Fougères Agglomération.

La réflexion peut en parallèle de la question du devenir de Renobatys, hébergé par le Pays, dans le cadre de la disparition du Pays de Fougères.

Couesnon Marches de Bretagne rappelle qu'il est actuellement la seule collectivité adhérente à la SIC Ecobatys et qu'elle est également propriétaire des bâtiments.

Est annoncé un changement de personnel dans la structure : nouveau formateur et engagement d'un coordinateur.

Les coprésidents suggèrent à Couesnon Marches de Bretagne de saisir le CD s'ils souhaitent une réflexion complète du CD sur le sujet.

La saisine sera soumise en directoire et le conseil communautaire sera informé avant envoi au CD. L'objet de la saisine sera le développement d'Ecobatys et de ses activités. La partie du fonctionnement pur de la structure ne sera pas soumise à réflexion.

4. Points sur les projets en cours à Couesnon Marches de Bretagne et la participation du CD à :

a. La semaine de l'Energie (PCAET)

Le programme était intéressant, cependant très peu de participants.
A revoir la méthode retenue pour les inscriptions aux ateliers.

b. Au comité de pilotage du Contrat de ruralité

Le comité de pilotage est destiné à valider le financement des projets structurants et qui irradient le territoire, présentés par CMB ou par les communes membres.

– Projets retenus : l'extension de la mairie de St Marc le Blanc, la réhabilitation d'un immeuble à St Rémy du Plain (salle d'animation), la réhabilitation de la maison des asso à Noyal S/ Bazouges, l'extension de la ZAE St Eustache, l'isolation extérieur de la cantine de Romazy, construction d'une salle multi-activités proposée par Val Couesnon (commune de Tremblay).

c. Diagnostic du projet social de centre social d'Antrain

Un diagnostic de situation du Projet Social du futur Centre Social a été présenté en réunion plénière qui s'est tenue le mercredi 03 juillet 2019 à 18 h 30 à la salle Adonis de St Brice en Coglès.

Françoise Blaise et Yannick Petault étaient présents et ont participé aux ateliers organisés à la suite de la présentation selon les problématiques qui se dégagent. D'autres consultations auront lieu au sein de groupes de travail, avant l'écriture du projet social qui doit être transmis à la CAF à la fin de l'année.

d. Compte rendu du CUP

Un compte rendu est donné sur les dernières décisions prises par le Comité Unique de Programmation chargé sur le pays de Fougères d'accorder les aides Européennes et Régionales.

- Le projet de D.Tour porté par la SPL Fougères-Tourisme créée par Fougères Agglomération (11 représentants) Fougères Ville (4 représentants) CMB (1 représentant) et la CCI (1 représentant) a fait l'objet d'un financement Européen de 150 000 € (dépenses prévues 187 000 €) (D. Belloir demande une vigilance importante afin d'éviter que l'activité touristique qui fonctionne bien sur notre territoire grâce à l'existant sur l'Antrainais ne soit pas noyée dans le FOUGERES TOURISME).
- A noter une opération sur et par la commune de LE FERRE - l'installation de solaires photovoltaïques avec batteries pour alimenter en électricité des commerces et une salle polyvalente (partage de l'énergie – un projet que le CD soutient fortement) une somme de 113 424 € d'accordée soit 54,26 % de subvention.
- Fougères Ville – projet de création d'une liaison mécanique (ascenseur) entre le jardin du Nançon et la ville Haute (90.000 € - soit 12,35 %).
- Construction d'une salle multi-activités à Tremblay (Val Couesnon) (107.000 € soit 5,17 %).
- Démarche participative « jeunes pousses » à St Germain en Coglès – Réflexion menée par le conseil municipal des jeunes sur la création d'un espace public commun (30,000 € soit 61,03 %)

Fait à Maen Roch
Le 20/07/2019